



Comité interpartis en faveur des lois visant à remplacer la CCTSanté 21

c/o PLR.Les Libéraux-Radicaux
Neuchâtelois
Rue de Flandres 1
Case Postale 2912
CH-2001 Neuchâtel

T +41 (0)32 724 66 91
info@plr.ch
www.plrn.ch



Neuchâtel, le 26 octobre 2017

Communiqué de presse

Oui à des CCT mais pas à n'importe quel prix

Le comité interpartis en faveur des lois visant à remplacer la CCTSanté 21 lance sa campagne en vue de la votation cantonale du 26 novembre sur la base d'un constat dont l'évidence n'est pas à démontrer : notre système de santé a besoin de conventions collectives de travail qui, surtout, valorisent le travail des soignants mais qui ne font pas exploser les coûts.

N'en déplaise aux syndicats qui ont beau jeu d'accuser la droite de tous les maux, les projets de lois validés par le Grand Conseil en mars dernier, visant à remplacer la CCTSanté21, n'ont pas pour objectifs de dégrader les conditions de travail, mais, bien au contraire, de valoriser les tâches du personnel soignant. Il n'y a aucune raison que le personnel des institutions de soins n'étant pas au contact des patients et ayant des horaires réguliers, bénéficie de la même convention que les infirmiers ou les aides-soignants.

Pas de démantèlement social...

Le système doit évoluer vers **plus de flexibilité**. La mention de la CCTSanté21 dans la loi doit être supprimée. Ce qui ne signifie pas un démantèlement social, loin de là. Cela doit permettre l'ouverture d'un dialogue entre les partenaires sociaux et une distinction des différents corps de métiers. Plus de 25% des effectifs d'HNE, par exemple, ne sont pas des soignants. Leur travail doit être reconnu et valorisé en tenant compte des CCT de leurs branches respectives.

...mais promotion des négociations

Un tour d'horizon des CCT dans les autres domaines d'activités démontre qu'il est possible, sans charge administrative supplémentaire, **de ne pas soumettre tout le personnel d'une entreprise à la même convention**. C'est le cas, par exemple, de la CCT dans le domaine du bâtiment, qui ne bénéficie pas aux secteurs administratifs concernés. D'autre part, le principe-même des négociations entre les acteurs doit être remis sur le devant de la scène. En votant 2 x OUI, rien n'est aboli en termes de soins mais le champ des négociations sera plus étendu. Notre système se rapprocherait ainsi de celui des cantons voisins.

Système trop lourd financièrement

Les **coûts de la santé** sont bien plus élevés à Neuchâtel qu'ailleurs. A elle seule, la CCT a besoin d'un million pour fonctionner, dont près de la moitié sont versés directement ou indirectement aux syndicats et ceci, aux frais des contribuables. Ce n'est pas acceptable mais cela explique pourquoi les syndicats combattent avec véhémence toutes renégociations des conventions collectives. Le lien entre les coûts de la santé et ces éléments sont clairs (un surcoût de plus de 10 millions de francs pour HNE annuellement) et au final, ce sont les contribuables qui passent à la caisse, d'une manière ou d'une autre.

Une CCT OUI, mais ciblée

La campagne interpartis pour le 2 x OUI se veut constructive, il ne s'agit pas de démanteler le système des soins à Neuchâtel, comme le prétendent fallacieusement les opposants, ni de stigmatiser des professions. Les affiches et les slogans appellent avant tout les citoyens à réfléchir, sans tomber dans le pathos des cœurs sanguinolents, et mettent l'accent sur l'humain. Le débat doit prendre un peu de hauteur ; il ne s'agit pas de remettre en cause la nécessité d'avoir une CCT, mais bien de pouvoir rediscuter laquelle et pour qui. Le Comité interpartis souhaite avant tout que le dialogue soit rouvert, ce qui est impossible actuellement. Non seulement les syndicats refusent que les acteurs privés de la santé soient associés aux négociations, mais de surcroît, en cas d'impossibilité de trouver un accord, les conditions demeurent les mêmes sans possibilité de dénoncer la CCTSanté21.

Ainsi, c'est en votant **2 x OUI le 26 novembre** prochain que le système retrouvera une indispensable flexibilité, que le travail de chacun sera valorisé et que la pénibilité de la tâche des soignants continuera à être reconnue, tout en évitant à tous un alourdissement de la facture de la santé.

Contacts

- Damien Humbert-Droz, *président du comité interpartis*, 079 603 22 85
- Stephan Moser, *président UDC*, 079 607 92 51
- Philippe Bauer, *avocat, conseiller national*, 079 437 04 17
- Pierre Aubert, *directeur d'un EMS*, 032 836 30 40
- Anthony von Allmen, *secrétaire général du PLRN*, 079 767 22 68